

Option DROIT & AFFAIRES

NUMÉRO SPÉCIAL

RESTRUCTURING

CLASSEMENTS
des cabinets d'avocats
et le répertoire
des conseils

**DROIT
DES FAILLITES**
Vers une lente
harmonisation
européenne

LA TABLE RONDE
Mieux anticiper
les difficultés
de l'entreprise



Jean-Pierre Floris,
délégué interministériel
aux restructurations
d'entreprises

Un droit à une seconde chance

Un supplément des magazines

Finance

Option
DROIT & AFFAIRES

Classement des cabinets d'avocats en PSE et contentieux collectifs afférents

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
August Debouzy	Emmanuelle Barbara, Marie-Hélène Bensadoun, Virginie Devos, Philippe Durand, Fabienne Haas, Catherine Le Manchec, Eric Manca, Anaïs Qureshi
Bredin Prat	Pascale Lagesse, Cyril Gaillard, Laetitia Tombarello
Capstan Avocats	Anne-Bénédicte Voloir, Guillaume Bordier, Thomas Salome, Pascal Lagoutte, Jean-Michel Mir, Aurélien Louvet, Bruno Serizay, Laurent Deschaud, Bruno Platel, Eric Ravier
Chassany Watrelot & Associés	Jérôme Watrelot, Elisabeth Graujeman, Philippe Chassany, Juliette Pouyet, Jean Martinez, Laurence Cohen, Sébastien Poncet, Mathieu Raio de San Lazaro, Hélène Guillot
CMS Francis Lefebvre Avocats	Ghislain Beaufre d'Augères, Raphaël Bordier, Pierre Bonneau, Nicolas Callies, Nicolas de Sevin, Vincent Delage, Caroline Froger-Michon, Alain Herrmann, Laurent Marquet de Vasselot, Rodolphe Olivier, Thierry Romand, Marie-Pierre Schramm, Pierre-Jean Sinibaldi, Olivier Dutheillet de Lamothe
Flichy Grangé Avocats	Joël Grangé, Marine Conche, Florence Aubonnet, Olivier Kress, Stéphanie Guedes da Costa, Stéphanie Dumas, Charlotte Michaud, Jeannie Crédoz-Rosier, Florence Bacquet, Caroline Scherrmann, Camille Ventejou
Fromont Briens	Grégory Chastagnol, Anne Le Quinquis, Marie-Laurence Boulanger, Nicolas Chavrier, Jean-Martial Buisson, Jean-Sébastien Capisano, David Calvayrac, Julie Béot-Rabiot, Guillaume Desmoulin, Benjamin Desaint, Leslie Nicolai
Jeantet	Patrick Thiébart, Jean Néret, Déborah David, Olivier Angotti
Proskauer	Yasmine Tarasewicz, Béatrice Pola, Cédric Jacquélet, Nicolas Léger

★★★★	
Gide	Baudouin de Moucheron, Aurélien Boulanger, David Jonin, Foulques de Rostolan, François Vergne, Guillaume Navarro
Orrick	Emmanuel Bénard, Hélène Daher
Vaughan Avocats	Abdelkader Hamida, Bruno Courtine, Antoine Denis-Bertin, Aude Serres van Gaver, Thomas Fernandez-Boni, Jean-Charles de Bellefon, Bruno de Laportalrière, Lionel Agossou

★★★	
AyacheSalama	Caroline André-Hesse
Bremond & Associés	Virginie Verfaillie Tanguy
Dentons	Katell Déniel-Allioux, Frédérique Meslay-Caloni, Julie Caussade, Aurélie Fournier
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Rozec
Freshfields Bruckhaus Deringer	Gwen Senlanne
Hogan Lovells	Dominique Mendy, Thierry Meillat, Muriel Pariente
Latham & Watkins	Matthias Rubner
Linklaters	Lionel Vuidard
Racine	Frédéric Broud, Sarah Usunier
White & Case	Alexandre Jaurett

★ ★	
Coblence & Associés	Catherine Davico-Hoarau, Elisabeth Laherre, Martine Riou
Charles Russel Speechlys	Kim Campion
Fieldfisher	Laurence Dumure Lambert
Granrut	Valérie Meimoun-Hayat
Harlay Avocats	Sophie Binder
Hoche Société d'Avocats	Frédérique Cassereau, Nicolas Mancret
LPA-CGR Avocats	Alexandre Bensoussan, Karine Bézille, Françoise Pelletier
Segur Avocats	Florence Achir, Brigitte Pelletier
Sesame Avocats	Sébastien Ducamp, Barbara Hart, Mathieu Combar nous, Sophie Bury

★	
Morgan Lewis	Sabine Smith-Vidal
Simon Associés	Nicolas Billon, Anne-Laurence Faroux

Du remue-ménage en social

Le regain économique actuel et l'assouplissement du droit du travail avec les ordonnances Macron participent à la réduction du nombre de faillites. Toutefois, les cabinets n'ont pas pour autant été dénués de dossiers en social.

Impossible de se pencher sur l'année écoulée sans mentionner les ordonnances Macron, avec la naissance des premières ruptures conventionnelles collectives. Ces dernières ont d'ailleurs commencé à séduire les sociétés, telles que PSA et la Société Générale. «Reste à savoir si la jurisprudence admettra la coexistence de la rupture conventionnelle collective et de l'ancienne formule du plan de départ volontaire, ou si cette dernière disparaîtra», souligne un avocat.

Autre changement majeur de la réforme, le licenciement pour motif économique. Le périmètre d'appréciation de la cause est désormais limité au territoire national, et non plus au niveau du groupe ou du secteur d'activité du groupe auquel appartient l'entreprise. Enfin, sont à mentionner le plafonnement des dommages-intérêts, ainsi que la création du comité économique et social (CSE) qui fusionne l'ensemble des institutions représentatives du personnel (IRP) de l'entreprise.

Malgré quelques interrogations, la réforme est plutôt bien accueillie par les professionnels du droit. Plusieurs conseils soulignent, par exemple, la simplicité et la rapidité des ruptures conventionnelles collectives et les indemnités plutôt favorables aux salariés. De manière plus globale, les ordonnances Macron vont dans le sens des réformes demandées par les praticiens. D'une part, cette évolution du Code du travail renforce l'attractivité de la France aux yeux des investisseurs étrangers. D'autre part, l'encadrement juridictionnel des PSE par les tribunaux administratifs et les nouvelles ordonnances améliorent de manière générale la visibilité et la sécurité juridique liées au PSE.

Par ailleurs, ces évolutions donnent une place accrue à la négociation collective, et donc aux IRP. La rupture conventionnelle collective doit, par exemple, s'inscrire dans le cadre d'un accord collectif majoritaire, et ne peut donc être mise en place qu'avec l'appui des représentants du personnel. La direction de Pimkie a ainsi dû renoncer à son projet de rupture conventionnelle collective face l'opposition des syndicats. Les auteurs du rapport Gateau-Simonpoli sur le dialogue social, rendu public le 16 février dernier, soulignent d'ailleurs que «la réussite de la réforme du Code du travail dépendra de son appropriation par les acteurs du terrain et qu'il sera nécessaire d'accompagner professionnellement les élus du personnel».

Faciliter le dialogue entre direction et syndicats

Dans la réussite de ce dialogue, les conseils ont certainement un rôle clé à jouer. Un client de **Vaughan Avocats** témoigne ainsi de son expérience : «Nous avons travaillé pendant deux mois en action commando avec des échanges journaliers. Ils nous ont conseillés avec mesure et ont su nous tempérer dans ces périodes de tension. Sur des questions difficiles, ils ont pris le recul nécessaire pour nous apporter la réponse appropriée.» Les spécialistes en droit social comme **Capstan**, **Fromont Briens**, ou encore **Flichy Grangé Avocats** s'illustrent une fois de plus dans les classements. Un client de ce dernier souligne «la qualité des équipes, ainsi que les connaissances techniques de très haut niveau dans l'accompagnement de dossiers complexes à forts enjeux». Même retour positif pour **Chassany Watrelot & Associés**. «Ils sont compétents, réactifs et totalement en mesure de travailler avec des clients-entreprises qui ont des problématiques opérationnelles fortes, indique un de leurs clients. Le travail est d'un niveau exceptionnel en termes de réactivité, de disponibilité et de qualité du rendu.» Mais les cabinets full service ne sont pas en reste. Plusieurs équipes se sont fait remarquer à l'image de celles de **CMS Francis Lefebvre Avocats**, d'**August Debouzy**, de **Jeantet** ou encore de **Proskauer**. Si les mouvements ont été assez peu nombreux ces derniers mois, il faut toutefois noter le départ de Jean-Marc Albiol, qui officiait jusqu'à présent chez Hogan Lovells, pour créer le bureau parisien d'**Ogletree Deakins** en mars 2017. Il s'est associé pour ce projet à Karine Audouze, une ancienne d'Olswang.

Les cabinets continuent par ailleurs d'élargir leur rang d'associés. **Capstan** a ainsi nommé pas moins de dix associés. Pour sa part, **Bredin Prat** a promu Laetitia Tombarello et Cyril Gaillard ; **Flichy Grangé Avocats** a coopté Florence Bacquet, Caroline Scherrmann et Camille Ventejou ; et **Proskauer** Cédric Jacquélet et Nicolas Léger. Citons également la nomination de Pierre Combes au sein du bureau lyonnais de **CMS Francis Lefebvre Avocats** ou encore celle d'Hélène Daher chez **Orrick**. Le cabinet perd toutefois l'une de ses associées de longue date, Christine Guillot-Bouhours, qui rejoint **Degroux Brugère**. Tandis que Philippe Clément, l'un des cofondateurs de **Fromont Briens** part à la retraite et que Béatrice Mounier-Bertail se met à son compte 25 ans après avoir intégré le cabinet, ce dernier promet Nelly Jean-Marie et Mathieu Hugueville. ■

Aurélia Gervais